

Brèves d'info

Edition Spéciale



FINANCES PUBLIQUES

liquidation totale
AVANT FERMETURE DÉFINITIVE



Bulletin d'informations du Syndicat 78 n°29
Juillet 2019

Libre et indépendant
fo.ddfip78@dgfip.finances.gouv.fr

«LA GEOGRAPHIE REVISITEE = SOLDES DES SERVICES PUBLICS»

En juin, la campagne d'impôt sur les revenus étant terminée et les mouvements des mutations bouclés, le DDFiP des Yvelines, M.DAHAN a reçu du nouveau Directeur Général sa feuille de route pour dévoiler la carte de la géographie revisitée de notre réseau départemental.

Parsemée de cercles et autres signes en couleurs pour tenter de mieux nous repérer jusqu'en 2022 là où nous perdons tous nos repères.

Il a par la suite échelonné des phases dites de concertation sur la mise en place du nouveau réseau, avec les différents acteurs : Préfets, élus des organisations syndicales et personnels.

Il faut rétablir la vérité :

On envoie la DGFIP à l'abattoir et à la découpe !!



Malheureusement pour les collègues de la DDFiP 78, il a prévu de désosser le réseau des implantations des finances publiques dans les Yvelines.

Comme nous le présentons, l'organisation est déjà bien verrouillée et tout pseudo "atelier participatif", auquel les directions locales voudraient convier les représentants des personnels relève d'une stratégie de l'accompagnement qui n'est pas la nôtre.

Pour **FO-DGFIP**, combattre ce projet, ce n'est pas aller discuter des détails d'une organisation déjà ficelée, non amendable et surtout mortifère pour notre administration. Fermeture de toutes les trésoreries au profit de services dits de proximité (Maisons de Service au Public ou Maisons France Services).

Le maillage territorial tel que vous le connaissez aujourd'hui va disparaître !!!

Nul besoin d'être devin pour comprendre que sous les termes « savants » de SGC, conseillers territoriaux se cachent la fermeture pure et simple des trésoreries. Comment parler de nouvelles communes ou cantons d'implantation, alors que ce sont dans ces mêmes communes que la DGFIP a fermé des trésoreries !!!

Nous avons désormais la confirmation que la DGFIP prépare les esprits à une des préconisations du comité action publique 2022 (CAP 22) passée peut être trop inaperçue.

En effet, ce rapport prévoit de "renforcer la cohérence de l'action publique territoriale" en regroupant au niveau de chaque établissement Public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre la fonction comptable - exercée par la DGFIP – de l'ensemble des communes le composant. Cette mutualisation financière couplée à la création de services facturiers (SFACT) auprès des Services de Gestion Comptable (SGC) pourrait faciliter le passage ultérieur en agence comptable. Partant de là, les SGC ne seraient qu'une étape transitoire dans le démantèlement total de la DGFIP.

Ainsi, est évoquée la "montée en puissance du conseil aux collectivités locales" grâce à un cadre dédié "compétent et disponible" qui ne serait plus "écartelé" entre gestion et conseil.

À **FO-DGFIP**, nous avons plutôt compris que la force de notre réseau était d'avoir un point d'entrée unique pour toute demande de l' élu et que ce point d'entrée était jusqu'à maintenant le comptable public personnellement et pécuniairement responsable (RPP).

Or, dans ce nouveau schéma, c'est bien l' élu qui sera "écartelé" entre le comptable du SGC (back-office) et le "conseiller" (front-office). Il y a clairement un risque d'incompréhension des élus face à cette dualité de compétence entre, d'un côté un comptable qui pourrait vite se voir réduit par certains à un rôle de "teneur de comptes" voire "d'épicier" et, de l'autre côté un conseiller au métier peut-être plus valorisant mais qui ne serait plus comptable.

Des zones d'ombre sur le périmètre respectif du chef de SGC et du conseiller sont déjà à prévoir :

Qui expliquera à l' élu les justifications des refus divers et variés du "back-office" ?

Degré d'autonomie dans la décision du conseiller ?

Des contradictions sont peut-être à craindre entre la position du chef de SGC et du conseiller ?

L'avis du conseiller n'engagera que lui puisqu'il n'est pas responsable personnellement et pécuniairement.

Un risque de décrédibilisation du conseiller vis-à-vis de l' élu n'est pas à exclure.

Qui continuera à percevoir l'éventuelle indemnité de conseil ? En l'état des textes (arrêté du 16/12/1983), il s'agit de celui à qui l'ordonnateur demande des prestations, sous la réserve que ce soit le comptable ; or, dans ce schéma proposé le comptable ne fait plus de conseil. Ce sera peut-être le prétexte tout trouvé à la suppression de cette indemnité ?

Qui préparera le travail en amont de la signature possible d'une convention de services comptables et financiers (CSCF) ?

L'avant dernier paragraphe de la note risque de donner de l'urticaire aux chefs de SGC : en effet, dans le schéma proposé ils ne présenteront pas devant l'assemblée ou la commission des finances le compte de gestion dont ils sont responsables, ce rôle sera dévolu au conseiller !

Pour **FO-DGFIP**, le conseiller risque fort de se trouver entre le marteau du comptable et l'enclume de l'ordonnateur.



Autres points à retenir :

Les chefs de SGC et les conseillers seront désignés au libre choix du directeur.

Pour le SGC, priorité sera donnée aux comptables du département "titulaires des grades les plus élevés".

Toutefois, le directeur départemental pourra aussi nommer un cadre non comptable. Les inspecteurs divisionnaires comptables ont donc vécu. Désormais ils seront au mieux "conseillers" ou adjoints en SGC. Aie pas évident de chercher un éventuel débouché !!

Pour les conseillers, ils seront choisis de manière prioritaire parmi les anciens comptables du département. Ils seront des cadres A+ administratifs. Quelle valorisation de carrière pour des comptables qui ont eu en charge la tenue de la comptabilité dans sa globalité et se voient réduits à donner des conseils que leur supérieur (SGC) pourra dédire et que l' élu pourra ne pas suivre ?

Beau remerciement pour les efforts prodigués tout au long de la carrière !!



MISSIONS
RÉSEAU,
EMPLOIS,

**FINANCES PUBLIQUES
DÉMANTELÉES**



MISSIONS
RÉSEAU,
EMPLOIS,

**GÉOGRAPHIE REVISITÉE
SERVICE PUBLIC LIQUIDÉ**

[Je soutiens FO, j'adhère.](#)